

LE PATRONAT NE FERA PAS LA LOI!

**Accord sur
la sécurisation
de l'emploi**

**Une régression
sociale
historique**



Mars 2013

Le CESER en Ile de France

Voilà plus d'un an que Solidaires Ile de France est représenté au CESER IDF, le conseil économique, social et environnemental régional de l'Ile de France. Institution censée représenter la "société civile" et dont le paradoxe est d'être quasi inconnue de cette même société civile. Pourtant les travaux du CESER ne sont pas dénués d'intérêts pour les Franciliens puisque ses membres rédigent des rapports et émettent des avis sur les thèmes importants relatifs aux domaines de compétence de la Région Ile-de-France. Sa réflexion est initiée soit à la demande du Conseil Régional, sur saisine obligatoire ou facultative, soit de sa propre initiative par "auto-saisine". Le CESER est donc une instance consultative sur les domaines de compétence du Conseil Régional, l'aménagement du territoire, le développement économique, les transports, la formation, l'environnement et l'action sanitaire et sociale. La région IDF est la région la plus importante en nombre d'habitant, plus de 11 million soit presque 20 % de la population nationale, la plus importante économiquement, la plus visitée... Mais l'Ile de France c'est aussi d'importantes inégalités quant au cadre de vie des habitants, mais également entre territoires qui la composent. On peut comprendre l'importance, syndicalement, de travailler pour intervenir sur les décisions prises au niveau de la Région.

Le CESER IDF, actuellement présidé par le MEDEF, est composé de 128 membres depuis le décret du 27 janvier 2011.

Il ne brille pas par sa parité puisqu'il ne compte que 25% de conseillers. Les conseillers sont désignés par leurs organismes pour un mandat de six ans. Ils sont répartis en

quatre collèges. Trois collèges de 41 membres chacun, le premier représente les représentants des entreprises et activités professionnelles non salariées dont la délégation la plus importante est celle du MEDEF avec neuf membres. Le second collège représente les organisations syndicales de salariés et le troisième les représentants des organismes et associations de la vie collective et associations du domaine environnemental. Enfin le quatrième collège ne compte lui que quatre conseillers et représente des personnalités qualifiées désignées par le Préfet de région. Les 128 membres se réunissent mensuellement dans l'hémicycle du Conseil Régional à Paris pour voter les avis mais l'essentiel des travaux s'effectue dans 11 commissions et une section prospective. Nos conseillers auront l'occasion dans notre journal de rendre compte régulièrement de ces travaux du CESER pour aider à avoir toutes les données sur les enjeux de la région.

Mais entrer dans le CESER Ile de France n'a pas été chose simple pour l'Union syndicale Solidaires.

Il faut savoir que c'est le préfet de région qui décide des organismes représentés et du nombre de conseillers pour chacun. D'une région à une autre les données sont variables chaque préfet de région usant et abusant de son pouvoir de discrétion. En tout cas, la donne a changé dans le 2ème collège à par-

tir de 2008 où sur recours de Solidaires sur le plan national, le Conseil d'Etat a condamné ce qui constitue une décision abusive et ne pouvant être justifiée. En 2011, le préfet de région, pour coller un peu plus à la représentativité, prend alors la décision sur l'Ile de France de faire enfin entrer Solidaires au CESER IDF et retire un siège à la FSU, qui n'en comptait que deux. Cette décision a été ensuite annulée par le tribunal administratif de Paris fin octobre 2012, suite au recours de la FSU. Le TA a jugé la décision du préfet non justifiée, pour ne pas dire discriminatoire, au regard de la représentativité des syndicats. Cette décision juridique a eu comme conséquence de bloquer tout le fonctionnement du CESER qui, de plus, s'apprêtait à voter un avis obligatoire sur le budget 2013 de la région. Résultat, le MEDEF, très en colère, n'a rien trouvé de mieux à proposer que de revenir à l'ancienne composition en rendant un siège à la FSU et en virant SOLIDAIRES.

Finalement, le préfet de région qui s'est emparé un peu plus sérieusement des tableaux des élections professionnelles du privé mais aussi des trois fonctions publiques a permis à SOLIDAIRES d'obtenir un second conseiller au CESER (au détriment de la CFTC et de la CFDT qui ont perdu un conseiller). Aujourd'hui et jusqu'à la prochaine mandature en septembre 2013, SOLIDAIRES IDF est représenté par Fabienne Laurent de SUD Douane et JL Frisulli de SUD PTT.



Un ANI qui nous veut du mal !



L'accord national interprofessionnel (ANI), ou "accord emploi" du 11 janvier signé par le patronat et certaines organisations syndicales représente un recul social majeur. Les soi-disant "nouveaux droits pour les salariés" sont en réalité de portée limitée et comportent nombre de dérogations et de dispositions qui en permettent le contournement. Par contre, les mesures en faveur du patronat portent des coups sévères au droit du travail. Cet accord s'inscrit dans le droit fil des préconisations, appliquées partout en Europe, de la Troïka (Commission européenne, Banque centrale européenne, Fonds monétaire international) : démantèlement du droit du travail, chantage à l'emploi pour baisser les salaires et les droits sociaux au nom de la compétitivité. Il contribuera ainsi à la spirale dépressive dans laquelle les politiques d'austérité enfoncent l'Union européenne.

L'accord aggrave encore, après les lois Fillon de 2004 et 2008 qu'il faut abroger, la remise en cause de la hiérarchie des normes en permettant de nouveau qu'un accord d'entreprise soit moins favorable que la convention collective et que la loi : en cas de "graves problèmes conjoncturels" de l'entreprise (quelle entreprise ne connaît pas de problèmes conjoncturels et surtout qui en juge ?), il ne laisse d'autre choix au salarié que d'accepter la baisse de son salaire et l'augmentation de son temps de travail sous peine de licenciement. L'accord réduit considérablement les droits et les possibilités de contestation et de recours à la justice des salariés et de leurs représentants. Il remet en cause des prérogatives importantes des instances représentatives du personnel et renforce le pouvoir des employeurs, notamment celui d'imposer la "mobilité" des salariés (changement de lieu ou de poste de travail).

Vous trouverez ci-contre l'Appel du Collectif unitaire contre l'ANI (accord national Interprofessionnel)... Ce Collectif, initié par Attac et Copernic et regroupant associations, syndicats, partis, lance une campagne contre cet accord qui va être repris quasi intégralement dans le projet de loi gouvernemental et soumis aux parlementaires début avril. Cette initiative unitaire est un levier supplémentaire aux mobilisations syndicales dont celle du 5 mars.

Pour signer l'appel : <http://www.france.attac.org/articles/signez-la-petition-non-laccord-medef-cfdt>

Loin de permettre "la sécurisation de l'emploi et des parcours professionnels des salariés" cet accord va, au contraire, aggraver la précarité du travail en libérant le patronat de nombre d'obligations. En dépit des promesses qui avaient été faites par le gouvernement, l'accord ne réduit pas les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes, alors même que la précarité de l'emploi concerne en premier lieu les femmes, prépondérantes dans le temps partiel (80%) et plus souvent touchées par les CDD, le chômage et le sous-emploi. De même, à l'heure où près du quart des actifs de moins de 25 ans est au chômage, ces accords risquent de fragiliser les conditions d'emploi des jeunes. Que ce soit par la faiblesse de leur ancienneté dans l'entreprise, ou bien parce qu'on estimerait qu'un jeune a "toute sa vie devant lui", en l'absence de vraies mesures contre les contrats précaires qui les touchent massivement, les jeunes risquent de payer le prix du chantage à la mobilité et de l'assouplissement des licenciements. Enfin, cet accord est illégitime. Il a été signé par trois confédérations syndicales représentant une minorité de salariés, alors même que les règles de représentativité syndicale sont sur le point de changer. Les parlementaires de droite se disent prêts à voter telles quelles les dispositions qu'il contient, mais ni le président de la République, ni la majorité de l'Assemblée nationale n'ont été élus pour faire reculer les droits des salariés. Transposer ces reculs sociaux dans la loi représenterait donc un grave déni démocratique.

Nous appelons les salariés-es, et plus largement, tous les citoyens-nes à lire ce texte, à l'analyser, à tenir partout des réunions pour en débattre ensemble et faire entendre leurs exigences auprès de leurs élus, tout particulièrement ceux de gauche, pour qu'ils ne votent pas ce texte. L'heure est bien plutôt à la sécurisation des emplois contre les licenciements, pour un travail de qualité, sans précarité, avec des droits sociaux de haut niveau pour les salariés, les chômeurs et les retraités. Nous ferons tout pour que cet accord n'acquière pas force de loi et nous appelons à soutenir toutes les initiatives en ce sens, en particulier les mobilisations syndicales.

Virgin : révolte chez les gilets rouges

Une manifestation nationale des salariés Virgin a eu lieu le 29 janvier dernier, avec une forte implication de Solidaires, associant d'autres boîtes en lutte (PSA, Sanofi etc.) et soutenue par plusieurs personnalités politiques. C'est, cette fois-ci, plus de 600 salariés, dont une centaine venus de province, qui ont rejoint le siège de notre actionnaire qui a dû recevoir en personne une délégation : les Virgin, à qui le tribunal de commerce a laissé au moins jusqu'au 21 mars prochain, ne se laissent pas liquider sans broncher !

Pour suivre et soutenir la lutte :
<http://cdvirgin.overblog.com/>
<https://www.facebook.com/soutiensalariesvirgin>

Implantée en France depuis 1988, la prestigieuse enseigne musicale d'origine britannique a connu son heure de gloire dans les années 1990 avec l'avènement du CD et à grands coups de communication provocatrice. Vingt ans plus tard, Virgin Mégastore est en pleine débâcle commerciale faute, pour ses dirigeants successifs, de n'avoir pas su répondre aux défis posés par la transformation de ses marchés (dématérialisation) ou plutôt de n'y avoir répondu qu'à coups de plans d'actions, plus ou moins avortés et surtout menés au mépris du personnel. Virgin est également affecté, tout comme son principal concurrent, La Fnac, par la baisse de fréquentation de ces magasins, crise oblige. D'abord cédé en 2001 au Groupe Lagardère, Virgin est, depuis 2007, propriété du fond d'investissements Butler, le même qui, par le passé, a fait main basse sur la SNCM puis liquidé la SERNAM. Le résultat: des fermetures successives de magasins. En 2011, ce sont celles de Mérignac, du Louvre et de Saint Denis que le Comité d'Entreprise, pourtant dirigé par la CGT, n'a pas cherché à enrayer. En 2012, ce sont celles de Metz et de Toulouse : à l'initiative de SUD, suivi par le CE, la justice, le 25 mai 2012, a suspendu ces deux fermetures, obligeant ainsi la direction à négocier un plan social plus décent.

Cette action l'a également contrainte à dévoiler son projet soit, d'ici 2014, la fermeture de onze autres magasins ce qui implique la suppression de la moitié des 1.200 emplois restants : il était alors urgent de construire la mobilisation du personnel, atone faute de volonté des syndicats majoritaires. Il aura fallu attendre le 19 décembre 2012, date de l'officialisation du projet de cession du bail du principal magasin, celui des Champs Elysées, qui compte 184 salariés et pèse encore 20 % du chiffre d'affaire de l'entreprise pour que la révolte explose : comme suite à une assemblée générale, l'ensemble des syndicats a appelé à une grève nationale pour le 29 décembre. Le samedi en question, c'est une centaine de salariés des Champs, rejoints par des délégations d'autres magasins franciliens, qui ont bloqué le magasin toute l'après-midi. En régions, la grève a également touché ceux de Bordeaux, Lyon et Toulon. Une nouvelle grève est alors programmée pour le 9 janvier : c'est dans ce contexte que la direction, qui ne paye plus les loyers des magasins depuis plusieurs mois ainsi que la part patronale des cotisations sociales, annonce, le 4 janvier dernier, la mise en cessation de paiement de l'enseigne ! Loin de se laisser démonter, la participation du personnel à la grève du 9 janvier est historique : c'est 400 salariés d'Ile-de-France qui se rassemblent aux Champs, la quasi-totalité des magasins de province est mobilisée soit la plus grosse mobilisation de salariés du commerce depuis Marks & Spencer en 2001. La lutte est lancée : une intersyndicale CFTC-CGC-CGT-FO-SUD se rassemble, des assemblées générales sont organisées, une équipe communication se met en place etc. L'objectif est double : faire payer Butler et trouver un repreneur pour conserver le maximum d'emplois et de magasins.



Soutien à la régularisation des sans-papiers, une démarche syndicale

Le gouvernement a enfin sorti sa circulaire sur la régularisation des sans-papiers. Celle-ci est loin d'être satisfaisante : Nous restons toujours dans l'admission exceptionnelle alors que Solidaires revendique – avec d'autres syndicats et associations – une régularisation de plein droit par une carte de 10 ans. C'est pour cela qu'il est encore plus nécessaire d'agir activement et concrètement en direction des sans-papiers.

Les sans-papiers toujours à la merci d'un patron, avant ou après leur régularisation !

Avant la régularisation, il faut le bon vouloir d'un employeur qui doit faire un certificat de concordance de nom permettant au travailleur sans papier de montrer que c'est bien lui qui a travaillé sous un autre nom, une ancienneté comme salarié étant demandée pour la régularisation par le travail. De même un futur employeur doit fournir des documents administratifs, un contrat de travail et promettre de payer une taxe. Ainsi, non seulement les travailleurs au noir (les plus précaires des précaires) ne peuvent se voir régularisés, mais en plus les sans-papiers doivent faire tête basse tout le temps qu'ils sont salariés, s'ils ne veulent pas se voir privés de ce précieux sésame.

Après la régularisation, toujours une situation de dépendance : une fois régularisé, le salarié ne peut pas démissionner de son emploi, il doit en "être privé". Et encore doit-il avoir au moment du renouvellement de sa carte de séjour- un nouvel emploi correspondant au secteur d'activité dans lequel il a été régularisé, ou avoir encore ses droits au chômage ouverts. De quoi empêcher l'ex-sans-papiers de trop vouloir faire respecter ses droits.

Une action syndicale évidente et primordiale

Tout cela montre en quoi la régularisation des sans-papiers ne demande pas seulement un soutien extérieur, mais aussi une participation syndicale active : nous sommes pleinement dans notre rôle en aidant les sans-papiers à faire respecter leurs droits et en conquérir.

Une permanence, pour quoi faire ?

- Renseigner, aider à constituer et déposer un dossier de régularisation
- Aider à constituer un dossier cohérent et à accéder aux droits sociaux (AME, Déclarations d'impôts, ouverture de comptes en banque...). en relation avec les syndicats des entreprises ou des administrations concernées.

- Aider les travailleurs sans-papiers à faire respecter leurs droits salariaux, et/ou obtenir de leur patron les documents ou aides nécessaires à leur régularisation.

Nouvelle permanence "travailleurs sans-papiers" à Paris

Solidaires Paris, après Montreuil et Créteil relance une permanence régulière en direction des travailleurs sans-papiers Parisiens. (cf encadré). La mise en œuvre d'une permanence juridique pour les sans-papiers n'est pas insurmontable, il faut le faire progressivement en lien avec toutes les organisations et personnes qui ont des compétences ou de la volonté en la matière. La commission immigration de Solidaires va bientôt sortir un guide pratique pour y aider.

Les volontaires voulant renforcer les permanences existantes, ou les solidaires locaux voulant en créer de nouvelles peuvent donc s'appuyer sur les équipes déjà en place ou sur la commission immigration de Solidaires.

Permanences franciliennes : Créteil (surtout travailleurs vivant dans le 94) : le vendredi de 14h à 17h à la Maison des syndicats de Créteil (métro Créteil préfecture) dans les locaux de Solidaires au 5e étage. Si vous êtes volontaires pour aider : Contact solidaires94@orange.fr

Paris (surtout travailleurs vivant à Paris) : le vendredi de 17h à 20h à Solidaires Paris, 144 boulevard de la Villette (métro Colonel Fabien ou Jaurès), 3ème étage. Si vous êtes volontaires pour aider : Contact solidaires-paris@wanadoo.fr

Montreuil (surtout travailleurs vivant dans le 93) : les mardi et mercredi de 14h à 18h, le jeudi de 18h à 21h à la Bourse du travail de Montreuil 24, rue de Paris, dans les locaux de Solidaires au rez de chaussée. Si vous êtes volontaires pour aider : contact solidairesmontreuil@wanadoo.fr.

T

ravailler dans les associations ? ça sonne pour beaucoup comme une contradiction ; tant dans l'imaginaire collectif l'association rime avec bénévolat, don de soi, activité désintéressée... Oui, mais.

Depuis une vingtaine d'années, les plus grosses d'entre elles d'abord mais aussi celles offrant les services les plus modestes ont dû se "professionnaliser" (c'est la formule consacrée pour celles qui emploient des salariés). Pour répondre à une demande accrue ; parce qu'elles gèrent des budgets importants ; parce qu'elles remplissent depuis longtemps déjà des services hier dévolus au service public qui demandent des compétences propres.

À grand renfort de formations dédiées ces dernières années (Masters solidarité locale ou internationale, économie sociale et solidaire, droits humains, environnement et développement durable...) c'est par cohortes entières que toute une génération remise ses ambitions de service public – qui réduit ses effectifs - en privilégiant l'alternative associative. Oui, mais c'est bien comme professionnels du secteur qu'ils s'envisagent, empreints d'idéaux, d'engagement personnel et d'esprit militant le plus souvent. Aujourd'hui, c'est près de 2 millions de personnes qui sont ainsi des travailleurs du monde associatif.

C'est dans ce contexte que le syndicat ASSO a fait son apparition. En gestation courant 2009 dans l'esprit de quelques-uns, il naît officiellement début 2010 avec pour ambition de proposer une organisation syndicale qui réponde à la spécificité de ce secteur associatif aux contours difficiles à circonscrire

mais profondément lié à l'engagement de ses salariés comme de ses employeurs, au-delà du champ d'activité de l'association. Parce que, malgré leur objet social, les structures associatives ne peuvent se soustraire au droit du travail et parce que le milieu associatif y gagne ainsi en cohérence et consolide sa légitimité, les syndiqués d'ASSO, d'abord peu nombreux continuent à grossir les rangs. Ainsi, la preuve est faite tous les jours à travers les sollicitations multiples reçues par ASSO que dans nombre d'associations, les dérivés sont nombreuses...et souvent les élections du personnel n'y sont même pas organisées. Des syndiqués jeunes le plus souvent (autour de 30 ans), en majorité des femmes (précarité des salaires, contrats partiels... Ceci expliquant peut-être cela) qui évoluent dans des secteurs aussi divers que la solidarité internationale, l'insertion, les droits de l'homme, l'environnement, l'agriculture... Les rapports salariés – bénévoles, les heures supplémentaires vite oubliées, les week-end mobilisés, le "bénévolat" d'abord choisi et finalement subi, etc. Autant de situations vécues, qui ont conduit ASSO à s'interroger sur le statut du salarié, ses limites face à des employeurs qui n'assument pas toujours leurs responsabilités, n'acceptent parfois pas leur rôle et confondent souvent l'engagement de leurs employés et leur statut de salariés.

Les convergences avec le projet de changement social prôné par l'Union Solidaires ont rapidement permis des rapprochements et le petit ASSO a rejoint la famille Solidaires dès le printemps 2010, en tant qu'observateur. Son affiliation définitive à l'Union a été actée à l'été 2012. Tous les syndiqués ASSO se retrouvent dans les questionnements d'un syndicat qui a choisi de

The logo for ASSO (Action des Salariés du Secteur Associatif) features the letters 'ASSO' in a bold, white, sans-serif font. Each letter is contained within a separate, slightly overlapping pink rectangular block that has a 3D effect, appearing to be stacked or layered.

**ACTION
DES SALARIÉS
DU SECTEUR ASSOCIATIF**

Syndicat ASSO

(Comme son nom l'indique...)

rassembler et de questionner, non pas sous l'angle "métier" mais sous celui du statut de la structure employeuse. Il s'agit aussi de proposer une organisation pour que les salariés d'un secteur encore très atomisé, souvent délaissés par les syndicats, où nombre d'entre eux sont souvent seuls salariés dans leur structure (80% des associations employeuses emploient moins de 10 salariés) et par conséquent sans représentants du personnel, puissent trouver le soutien et les ressources nécessaires à la défense de leurs droits, lorsque cela s'avère nécessaire.

Aussi modeste soit-il encore aujourd'hui, ASSO compte déjà à son actif des dizaines de salariés associatifs soutenus, appuyés, accompagnés parfois dans des négociations - voire des conflits - avec leurs employeurs. D'abord à majorité francilienne, ASSO trouve de plus en plus d'échos en régions. Cet engouement témoigne du bien-fondé qui a motivé la création du syndicat. Il confirme que souvent, bien que l'objet des associations employeuses soit louable, les conditions de travail des salariés ne sont pas pour autant en cohérence avec les discours progressistes et bienveillants que portent souvent les dirigeants associatifs ! Comme dans tout autre secteur de travail, des dérives dans le droit du travail coexistent avec les valeurs et les missions de l'association, occasionnant des relations salarié-employeur difficiles voire conflictuelles. Et le salarié qui ne sait comment défendre ses droits en arrive à questionner sa propre légitimité... Les cas de souffrance au travail dans le monde associatif sont fréquents, les salariés qui sollicitent ASSO chaque jour nous le démontrent malheureusement trop souvent. Aussi, les

Vidéo à retrouver notamment sur syndicat-asso.fr



fronts ne manquent pas ! Au-delà des luttes qu'il partage avec les autres syndicats de l'Union Solidaires, ASSO entend répondre en priorité au mal-être vécu par ses syndiqués mais aussi travailler et proposer des positionnements sur les contrats précaires qui sont légion dans les associations (volontariats, contrats partiels, dérive des CDD à répétition, abus de stagiaires et des contrats de volontariat en service civique, contrats aidés,...).

Du pain sur la planche donc pour ce syndicat, jeune à plus d'un titre, et qui en bientôt 3 ans d'existence a déjà créé des sections locales à Nantes, Rennes, dans la Drôme et en Ile de France... et compte plus de 200 syndiqués depuis sa création. Avec l'appui des Solidaires locaux, l'huile de coude d'une poignée de militants dynamiques et investis, des réseaux de collectifs proches et quelques bonnes idées en poche, ils tentent de faire beaucoup avec peu. Grâce à Internet notamment...

En guise de vœux de bonne année, vous êtes tous invités à relayer sa nouvelle campagne d'adhésion et à "faire le buzz" sur les réseaux sociaux !

L'hôpital public en danger *dans les Yvelines*

Solidaires Yvelines a priorisé ses efforts dans la lutte contre la Loi HPST (Hôpital, Patients, Santé, Territoire dite Loi Bachelot de 2009) en soutenant notamment les collectifs de défense des Hôpitaux de Poissy/Saint Germain en Laye et de Mantes la Jolie. Deux Hôpitaux qui sont emblématiques des dérives de la gestion comptable de l'Autorité Régionales de la Santé IDF mise en place par cette Loi. Des symptômes différents mais la gangrène est la même.

L'Hôpital de Mantes la Jolie s'est fait casser les reins par l'ARS IDF (Agence Régionale de Santé) dirigée par Claude Evin (ex-ministre de la Santé PS). En 2010, sous couvert du prétexte du quota d'interventions non atteint, son service de pointe, la cardiologie interventionnelle est brutalement fermée et le matériel dernier cri de coronographie, tout juste acheté, est bradé illico. La cardiologie avec son service de soins intensifs et consultations externes sont délibérément mis en difficulté. Dès 2013, l'asphyxie est assurée par manque de recrutement de cardiologues. Faire place nette au privé, quitte à faire prendre des risques aux malades du Mantois! L'ARS crée elle-même les problèmes, au mépris de la population et des "potentats" locaux, puis offre "La Solution" sortie du chapeau, un partenariat "magique" avec un groupe de santé privé. Tout ce gâchis, pour faire accepter comme un mal nécessaire, l'enrichissement de Fineve, le groupe de santé privé dirigé par Dalbis, un conseiller municipal de Mantes la Jolie...

Tel le coucou qui casse les œufs de son hôte...

Les raisons de ce démantèlement sautent aux yeux, le terrain est ainsi dégagé pour que Fineve, qui lorgne les jardins adjacents à l'hôpital, puisse envisager de construire sa clinique, déjà nommée "Cœur-Rein" (tout un programme) et de regrouper toutes les activités annexes du groupe (centre de rééducation d'Aubergenville, clinique d'hémodialyse du Val Fourré, clinique d'Evécquemont...) bénéficiant ainsi des plateaux techniques de l'Hôpital public.

Ces manœuvres semblent légales mais elles restent malhonnêtes, puisque la Loi favorise l'implantation de parasites au détriment du service public. La population est trompée.

L'hôpital public de Poissy saint Germain en Laye est quant à lui affaibli avec méthode, souffrant des orientations contradictoires de l'ARS et de l'indécision politique locale, il est incapable de fonctionner correctement. Le personnel doit faire face à un sous-effectif chronique (Urgences, gériatrie) mais aussi à l'autoritarisme de la Direction.

Pour résumer, un projet de regroupement des deux sites en un seul à Chambourcy, d'abord soutenu par l'Autorité régionale de la Santé (ARS), est soudain abandonné début 2012. Il devait remplacer par du neuf des locaux vieillissants. Le financement de cette construction, 407 millions d'euros prévus a soudainement disparu et démontre pour le coup, le manque d'anticipation budgétaire de l'ARS IDF.



En attendant les Urgences de Poissy sont saturées, aggravées par la fermeture de celles de Saint Germain en Laye. Pour couronner le tout, la Direction, cherchant sans doute à grappiller quelques économies, s'attaque aux droits du personnel. Les conclusions du rapport 2011 du Service de santé au travail sont révélatrices d'une dégradation des conditions de travail et précise qu'il y a "altération de la santé mentale et physique du personnel médical et paramédical". Le personnel hospitalier, variable d'ajustement d'une politique d'austérité budgétaire, souffre en premier lieu de la casse délibérée de l'Hôpital. Le constat est que la stratégie de la dégradation socio-économique de ces deux Hôpitaux est appliquée progressivement par l'ARS, programmée sur plusieurs années, laissant le corps hospitalier affaibli, sans défense immunitaire.

En décembre 2012, dans les Yvelines, un nouveau concurrent déclaré de ce grand corps malade rentre dans la compétition, le groupe financier Vivalto Santé. Une holding associée à plusieurs établissements financiers qui a récemment racheté la Clinique de l'Europe de Port-Marly. Cette alliance financière se dit soutenue par l'ARS IDF et ne cache pas ses ambitions de créer un grand pôle régional de santé... privé à n'en pas douter. Il faut croire que l'environnement politique est propice à cette contagion, notre ministre de la santé, Marisol Touraine, restée dans la continuité du gouvernement de droite précédent n'a toujours pas abrogé la Loi "Bachelot", bien au contraire et pour ne pas changer, la soutient. Elle demande même de faire preuve de pédagogie pour le fameux "Partenariat Public Privé", un traitement qui se rapprocherait plus de la saignée que de la perfusion.

Mais les militants associatifs, politiques et syndicaux se mobilisent, avec le principe de partir du local pour combattre le global, en cherchant l'unité d'action. Notre union syndicale est membre actif du collectif unitaire de défense de l'Hôpital de Poissy/Saint Germain en Laye qui à lui seul couvre un bassin de vie de 775 000 habitants. La tâche est facilitée par l'existence d'une section SUD très revendicative.

De débats publics en diffusions actives de tracts et la signature d'une pétition permanente, le collectif s'inscrit dans la durée. La solidarité s'organise autour du personnel en lutte. Il est à noter la grève de l'Hôpital public de Poissy Saint-Germain-en-Laye du 27 octobre 2012, quand le personnel manifeste en plein marché dominical contre le PREF (Plan de Retour à l'Equilibre Financier) et rencontre les usagers qui apportent leur soutien.

Voir la vidéo sur le site de Canal Marches. <http://www.canal-marches.org/spip.php?article1371>

La santé ne doit pas être l'affaire du privé. Si nous voulons garder une qualité de soins accessibles à toutes et tous, pour la santé, le changement c'est urgent !



Pour la défense de l'emploi dans le Val de Marne



Pour la deuxième année consécutive, dans un froid glacial mais ensoleillé, plusieurs centaines de manifestants ont marché jeudi 17 janvier après-midi à l'appel de la CGT, de Solidaires, de la FSU et de la CFTC, depuis les locaux d'Essilor Créteil jusqu'à la préfecture du Val de Marne. Principal mot d'ordre : la lutte contre les plans d'austérité et pour la défense de l'emploi et du service public.

Cette deuxième édition de la marche contre l'austérité et pour l'emploi, se déroulait en parallèle de celle organisée en Seine Saint Denis, autour notamment des camarades de PSA.

Le cortège unitaire a rassemblé des salarié-e-s du privé comme du public, avec notamment une délégation de camarades de Sanofi en lutte pour leurs emplois. Constitué principalement par la CGT et Solidaires, il a été rejoint par une délégation de la FSU devant la Préfecture. Quant à la CFTC qui avait signé l'appel, pas d'apparition dans la manif...



Pour Solidaires, la participation a été plus importante qu'en 2012, avec la présence de camarades de Sud PTT, SUD-Rail, Solidaires Finances Publiques, Sud Santé Sociaux, Sud AP-HP, Sud Education, Sud Collectivités Territoriales. Le Front de gauche, le NPA et Lutte ouvrière avaient également appelé à la mobilisation.

Après des prises de paroles devant l'usine Essilor, où se déroulaient des négociations salariales, le cortège a rejoint la préfecture en passant symboliquement devant l'hôtel des Finances de Créteil.

Une délégation a été reçue par le cabinet du préfet pour rappeler la détermination des organisations syndicales présentes à lutter contre les plans d'austérité et de suppression d'emplois, tant au niveau national qu'au niveau local. La délégation a également rappelé sa solidarité avec les luttes en cours, notamment dans le 93. Elle a enfin exprimé son soutien et son engagement auprès des travailleurs et travailleuses sans papiers en déposant plusieurs dizaines de dossiers de demande de régularisation.

En résumé, une journée dans laquelle Solidaires 94 a su prendre sa place, une journée qui en appelle d'autres plus massives et plus déterminées pour exprimer notre refus de cette austérité et notre détermination à défendre les emplois dans nos départements comme au niveau national.

Le 17 janvier, l'intersyndicale appelait à marcher pour l'emploi dans le 93

Dans ce département qui compte 135 000 chômeurs (+ 10% en un an et 12,5% de la population active), les annonces de suppressions d'emplois et les plans sociaux se multiplient, dont le plus emblématique est l'annonce de la fermeture de l'usine PSA d'Aulnay par la direction de Peugeot. Sont également touchés Sanofi à Romainville, Prestaliss à Bobigny, Roto 93... En y ajoutant les équipementiers, prestataires et sous traitants, et la zone aéroportuaire de Roissy, qui jouxte l'usine d'Aulnay, ce sont au bas mot 15 000 emplois industriels qui sont directement menacés et sans doute beaucoup plus par ricochet.

Dans le secteur public et les services, Education, Santé, Finances publiques, Collectivités, Poste, les politiques d'austérité et les pressions sur les emplois amènent des services entiers au bord de l'implosion et de la désorganisation.

Le 17 janvier, l'intersyndicale CGT, CFDT, Unsa, Solidaires, FSU, CFTC, CGC, appelait les salarié-es du public et du privé à manifester pour l'emploi. Une initiative préparée et annoncée depuis plusieurs mois pour soutenir les entreprises en lutte, et favoriser la construction de mobilisations plus larges. Le même jour, nos camarades du 94 participaient à une initiative analogue dans le Val de Marne. Difficile de concilier les mobilisations dans son propre secteur quand on est attaqué de toutes parts, et une mobilisation interprofessionnelle qui se voulait une première étape... Difficile également de s'appuyer sur un appel interprofessionnel unitaire, quand tout ou partie des syndicats membres des organisations signataires ne mobilisent pas dans leur secteur professionnel. Si les syndicats de Solidaires 93 n'ont pas échappé à ces difficultés, certains ont réussi même seuls à mener une campagne d'explication auprès des salarié-es de leur secteur.

Parmi les UD signataires de l'appel, la CGT regroupait sans surprise le réseau militant le plus présent. A l'opposé, CFTC et CGC étaient complètement absentes, Solidaires regroupant à peu près le même nombre de manifestant-es que la CFDT (environ 60 pour chacune d'elles), et une vingtaine pour la FSU. De fait, les deux cortèges qui ont convergé le 17 janvier depuis Pantin et le Bourget, jusqu'à la préfecture de Bobigny ont regroupé essentiellement les réseaux militants, entre 1500 et 2000 manifestant-es. Sur l'esplanade, un dispositif de barrières destiné à tenir les manifestants à distance, illustre la qualité d'écoute, de dialogue et pour tout dire de mépris des pouvoirs publics. Une forte délégation des salariés de PSA, 200 à 250 parmi les 500 partis en grève reconductible le 16 janvier à l'appel de la CGT et de Sud et qui avaient commencé le blocage de l'usine, ouvrait la marche du Bourget, encouragée et applaudie tout au long du parcours.

Si cette initiative unitaire du 17 janvier a montré la popularité de la lutte qu'ils engagent, et la nécessité de construire une solidarité commune à tous les salariés en lutte, elle aura atteint un de ses objectifs.

Cette nécessité de faire converger les mobilisations et les luttes, au delà même du département, et la dénonciation du récent accord national interprofessionnel qui mine les droits des salariés, tout juste signé par le Médef, la CFDT, la CFTC et la CGC, ont été les deux axes développés par notre représentant Solidaires lors des interventions qui ont clôturé le rassemblement.

Cette manifestation s'est terminée en compagnie des salariés sans papiers, venus en nombre exiger leurs régularisations qui tardent toujours en dépit des engagements pris lors de la dernière vague de grèves.



Des conseillers* de Solidaires pour défendre les salariés en Ile de France

* Conseillers du salarié

Paris

ABELLO Sandrine
06.74.35.54.66/01.44.62.12.25
BAZIN Jean-Philippe
06.86.82.00.93
BORDAGE Thomas
06.98.44.23.76
CASILE Aurélie
06.80.35.22.78
COLLIER Antoine (SNJ)
01.42.36.84.23
CZAJKA Lydia (SNJ)
01.42.36.84.23
DEGOUSEE Amandine
06.62.21.54.83
DOAN Son
06.79.12.55.43
EL MAKHROUS Mohamed
06.80.12.90.73
GUERRA Louis
06.72.29.38.26
HORNGREN-BEL Monica
01.40.61.42.00
HUYNH Jean-Paul
07.86.87.40.67
LAIGLE François (SNJ)
01.42.36.84.23
LE GUEN Stéphanie
01.44.62.12.10
LETORT Laurent
01.40.07.36.35
MAHE Patrick
06.81.48.09.60/01.44.62.12.25
MANCELL Gérald
06.07.76.75.99
MESHKIN-FAM Charles
06.62.76.55.19
PITOT Catherine
06.64.26.90.65
PRESLES Sébastien
06.27.37.23.51
PULUDISU Mpur Akés
06.20.79.81.83
QUELEN-YAMAGUCHI Erwann
06.44.73.42.96
QUERE-SOKAR Josette
06.88.90.43.40
SOTTO Philippe (SNJ)
01.42.36.84.23
THIBAUT Patrice
06.52.49.13.75
THIRIET Christian
01.44.62.12.10
VALIAME Vincent
06.10.61.81.47
VALVERDE Eric
06.64.77.78.66
VINCENT Siloe
06.79.69.80.02
WANOU Rosan
06.27.58.03.76



Seine et Marne

ALEXANDRE Dominique
06.81.44.02.34
ARTERO-GUEVARA Sandrine
06.44.29.59.32
BARRUET Jean
01.60.56.99.40
LACAILLE Christel
06.83.56.77.36
LECLERC Louis
01.60.71.15.78
NOPPE Eric
01.60.56.99.40
RAIN Nathalie
01.60.56.99.40
SEROUYA Eric
01.60.56.99.40
ZEGHOUDI Omar
01.60.56.99.40
ZEGHOUDI Yamni
01.60.56.99.40
ZEMOURI Farid
01.60.56.99.40

Yvelines

ALIAS Sylvain
06.72.27.25.27
BRUNEEL Frédéric
06.71.21.44.23
SERT Gilles
06.73.39.14.96

Essonne

BEN ADJELELIL Habib
06.24.39.63.88
CAMARA Mamadou
06.73.19.22.52
EVEN Guillaume
01.60.77.87.95
LOUIS Didier
06.28.04.64.54
NUSKA Catherine
01.60.77.87.95

Hauts de Seine

AUGENDRE Frédéric
01.42.36.84.23
BENDRISS Ali
07.61.15.99.68
BOUGHALMI Kamel
06.26.64.15.05
DEBORD Gilles
06.80.96.10.26
GERVAIS Jean-Bernard
06.60.59.44.09
HENNEQUIN Christophe
01.42.42.71.82
LE BELLEC Philippe
06.60.69.74.42

Seine St Denis

AHMINDACH Djamilia
06.63.62.11.87
BAIH Abdallah
06.10.43.46.70
CAMARA Souleymane
06.64.25.17.11
COUZIS Georges
01.48.51.05.93
GRAICH Mohamed
06.51.91.18.27
HENNEBERT Céline
06.48.38.16.21
HENNEBERT Marc
06.21.01.32.46
KHELLADI Yazid
06.52.69.77.06
KHENNICHE Mohamed
06.66.61.04.12
YAZID Latifa
06.87.08.85.46
YOUSFI Ahmed
06.51.91.18.27
ZAKOUR Jamila
06.68.92.86.23